

CONSIGNES SANITAIRES

Examens en présentiel

1) Règles à respecter avant / pendant épreuves

- Les étudiants doivent limiter leurs contacts et éviter les situations à risque dans les 14 jours avant la date de l'examen.
- Port du masque obligatoire. Ce masque vous est personnel – non fourni par l'administration.
- Apporter une fiole de gel hydro alcoolique.
- Respecter l'heure d'arrivée de votre convocation, et ne pas vous regrouper avant d'entrer dans la salle.
- Distanciation physique d'un mètre à respecter.
- Respect des sens de circulation indiqués.
- Respect des balisages intérieur / extérieur et des marquages au sol.
- Respect des places marquées.
- Lavage des mains avant votre entrée dans la salle et dès entrée dans la salle d'examen.
- Apporter son propre bâtonnet de colle.
- Ne pas prêter son matériel personnel.
- Se laver les mains avant et après tout déplacement.

Pauses / déjeuner

- Afin d'éviter le regroupement les pauses cigarettes ne seront pas autorisées.
- Apporter un repas froid qui sera consommé dans la salle, lorsque les épreuves se déroulent sur la journée.
- Apporter un sac poubelle pour jeter mouchoirs, masques usagés, restes de repas froid.

2) Identification

- Être en possession de sa carte d'étudiant, ou à défaut d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire ou titre de séjour). A défaut l'étudiant ne sera pas autorisé à composer.
- Poser sa carte étudiant sur la table de manière visible ou tendue à distance

3) Fin des épreuves

- Remettre obligatoirement votre copie dans le carton qui vous sera présenté par l'enseignant.
- Rester à votre place dans le silence en attendant l'autorisation de sortie de l'enseignant.
- Sortie autorisée uniquement à la fin de l'épreuve.
- Dans l'éventualité de deux épreuves consécutives : si vous terminez votre épreuve avant la fin, vous devez rester à votre place dans le silence en attendant la fin de l'examen. Vous remettrez votre copie en même temps que les autres étudiants.
- Vous devrez rester à votre place en attendant la deuxième épreuve, sauf nécessité absolue.
- Un étudiant non attendu à l'épreuve suivante sera autorisé à sortir des lieux par le surveillant seulement, et après avoir remis sa copie.
- Les sorties s'effectueront rangée par rangée dans le calme.
- Ne pas stationner à l'extérieur des salles d'examen ou dans les bâtiments.
- Ne pas vous regrouper et quittez immédiatement les lieux.

Les étudiants covid positif et cas contacts ne sont pas autorisés à venir passer leurs examens en présentiel. Ils doivent justifier leur absence auprès de la scolarité dans les 5 jours ouvrés et bénéficieront d'une session de remplacement. Si pendant une épreuve un étudiant présente des difficultés de santé, il sera conduit dans une salle d'examen dédiée afin d'être isolé.

Un candidat ne respectant pas les consignes sanitaires sera immédiatement exclu par un des responsables de la salle d'examen, dès lors que ces consignes auront fait l'objet d'un rappel explicite.